

Acteurs et enjeux de l'aménagement des territoires français

La France s'inscrit dans l'Union européenne et dans le monde. L'articulation des trois échelles permet de situer sa puissance et de comprendre ses dynamiques territoriales.

Sujets d'étude	Une situation au moins	Orientations et mots-clés
2. Acteurs et enjeux de l'aménagement des territoires français	- Le Conservatoire du littoral - Un aménagement dans une communauté de communes	Avec la construction européenne et la décentralisation, l'État n'est plus le seul acteur de l'aménagement des territoires. On identifie le rôle des collectivités territoriales, des communautés de communes et des territoires de projet, de l'État, de l'Union européenne. On fait apparaître la complexité des enjeux : compétitivité des territoires, équité territoriale, environnement.

Les sujets d'étude sont tous obligatoires. Pour chaque sujet d'étude, on retient au moins une situation parmi celles indiquées et on garde la liberté d'en traiter d'autres tirées de la liste du programme ou à l'initiative de l'enseignant.
Bulletin officiel spécial n°2 du 19 février 2009

LE SUJET D'ETUDE

Définition du sujet d'étude

Le sujet d'étude est centré sur l'aménagement des territoires. Il s'agit de décrypter avec les élèves l'organisation des espaces dans lesquels ils vivent. L'analyse des territoires étudiés doit donc s'appuyer sur la connaissance des grands principes de l'évolution de la décentralisation depuis les années quatre vingt jusqu'à la réforme territoriale dont la mise en application est prévue en 2013. Il ne s'agit cependant pas de faire un historique de l'aménagement du territoire mais d'étudier la situation actuelle.

Depuis une trentaine d'années, l'État n'est plus le seul décideur de l'aménagement.

Aujourd'hui, les différents niveaux de collectivités territoriales constituent des acteurs majeurs: conseils régionaux, conseils généraux, communautés de communes ou d'agglomération.

Ces dernières, nées au milieu des années quatre vingt dix, sont des territoires de projet, c'est-à-dire des structures juridiques dans lesquelles des communes se regroupent volontairement et mettent en commun des moyens financiers et humains autour de projets. L'échelon communal est maintenu, même si les communes adhérentes leur ont transféré certaines de leurs compétences. Ces collectivités peuvent aussi se retrouver au sein de Pays, autre échelle de territoire de projet. Dans ce cadre, elles peuvent élaborer des SCOT, Schéma de Cohérence territoriale qui s'inscrivent dans les attentes de l'Etat en matière d'aménagement.

L'aménagement des territoires en France est donc le fait de décideurs plus nombreux, ce qui entraîne une compétitivité territoriale accrue et parfois des conflits d'intérêts entre les acteurs.

Il se focalise autour de quelques grands enjeux, en particulier ceux de l'équité territoriale et du développement durable, à travers les dimensions économiques, socioculturelles et environnementales des projets.

Articulation entre le sujet d'étude et le thème général annuel

Les aménagements, même réalisés à l'échelle locale, s'inscrivent le plus souvent dans les dynamiques des espaces français et européen. Ils illustrent des choix politiques et économiques locaux, régionaux, nationaux et européens. Ils peuvent bénéficier des financements des collectivités territoriales, de l'État et de l'Union européenne.

On mettra particulièrement en relation les aménagements des territoires avec les questions étudiées dans les sujets d'étude relatifs aux mobilités de la population et aux transformations de l'espace productif et décisionnel.

LES SITUATIONS

Le programme prévoit de traiter au moins une situation parmi les deux proposées. Quelle que soit la situation choisie, elle doit, à travers sa singularité, approcher concrètement les notions de compétitivité des territoires, d'équité territoriale (socioculturelle) et d'enjeux environnementaux.

La démarche, applicable aux deux situations, peut être la suivante:

- choisir une situation proche de l'établissement des élèves ;
- prendre un exemple réalisé ou en cours d'achèvement ;
- construire l'étude en plusieurs étapes : présenter l'aménagement et ses enjeux aux différentes échelles territoriales, localiser le territoire, identifier les acteurs, rendre compte des débats et mesurer les effets.

Le Conservatoire du littoral

Cette situation met en évidence le rôle de l'État comme acteur principal et les enjeux environnementaux du territoire étudié. Il est préférable de s'appuyer sur un exemple pour ne pas se limiter à un exposé descriptif de l'action du Conservatoire du littoral.

Le Conservatoire du littoral est un établissement public créé en 1975 qui mène une politique foncière visant à la protection des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres. Il peut intervenir dans les cantons côtiers en métropole, dans les départements d'Outre-mer, ainsi que dans les communes riveraines des estuaires et des deltas et des lacs de plus de 1000 hectares. Après avoir fait les travaux de remise en état nécessaires, il confie la gestion des terrains aux communes, à d'autres collectivités locales ou à des associations. D'autres acteurs et donc d'autres enjeux sont en présence.

Un aménagement dans une communauté de communes

Cet aménagement peut concerner toute forme de regroupement communal : communauté de communes, communauté d'agglomération ou communauté urbaine.

Pour cette étude, on peut s'appuyer sur les sites proposés par les communautés de communes et sur les nombreuses publications des collectivités territoriales, en portant un regard critique sur les informations collectées ; elle peut être l'occasion de rencontres avec des acteurs et de visites sur le terrain.

POUR ALLER PLUS LOIN

- . N. Baron-Yellès, *France, Aménager et développer les territoires*, Documentation photographique n° 8067, 2009.
- . M. Reghezza-Zitt, *La France dans ses territoires*, SEDES, 2011 ;
- . R. Marconis, *France, recomposition territoriale*, Documentation photographique n ° 8051, 2006.
- - <http://www.conservatoire-du-littoral.fr>
- . <http://www.lareformedescollectivites.fr>
- Les sites institutionnels départementaux : préfecture, conseil général, association des maires de France et tous les sites des communautés de communes.